

Centre INRAE Occitanie-Toulouse
Etablissement Public à caractère scientifique et technologique (EPST)
Unité Mixte de Recherche 1388 GenPhySe
24, chemin de Borde Rouge -CS 52627
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX – France

Annexe n°1 **au Cahier des Clauses Administratives** **Commun à tous les lots**

Marché de fournitures et de services
Marché à procédure adaptée

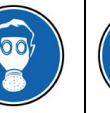
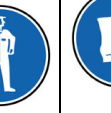
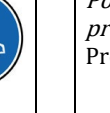
Objet de la consultation : Fourniture d'aliments pour ovins et lapins pour l'installation expérimentale (IE) de l'UMR (Unité Mixte de Recherche) GENPHYSE (Génétique, Physiologie et Systèmes d'élevage) du Centre INRAE Occitanie-Toulouse

INRAE		Entreprise de transport	
Centre de : INRAE Occitanie-Toulouse Unité : GENPHYSE- IE Expérimentale ovins Adresse : 5 Chemin de Langlade 31450 Pompertuzat Tél. : Adresse mail : Nom du responsable :		Raison sociale : Adresse : Tél. : Adresse mail : Nom du responsable :	
Opérations de chargement ou de déchargement effectuées par une entreprise extérieure			
Opérations répétitives : ☒ Oui ☐ Non Fréquence : Environ Toutes les 3 semaines		Nature de l'intervention : ☐ Chargement ☒ Déchargement Lieu d'accueil : INRAE site Langlade Descriptif : livraison aliment pour animaux	
Organisme d'accueil			
Lieu de l'opération : 5 Chemin de Langlade 31450 Pompertuzat Modalités d'accès : Portail général ouvert de 8h à 12h et de 13h à 17h Modalités de stationnement : voir plan fournis Documents remis au transporteur : ☒ Plan précisant le lieu de livraison ou de prise en charge, les modalités d'accès et de stationnement, consignes de circulation ☒ Consignes générales sécurité/environnement ☒ Consignes particulières de sécurité/environnement concernant l'opération de chargement ou déchargement ☐ Autre(s) :		Moyens et engins exploitables pour le chargement ou le déchargement : ☐ Quai simple ☐ Transpalette ☐ Rampe fixe ☐ Chariot élévateur ☒ Chariot de manutention automoteur ☐ Autre(s) : Moyens de secours en cas d'accident ou d'incident : ☒ Consignes en cas d'urgence ☒ Liste des Secouristes ☒ Service de secours (18/15/112) ☒ Equipement de lutte contre l'incendie ☐ Autre(s) :	
Transporteur			
Caractéristiques du véhicule : ☐ V.L. ou camionnette ☒ Véhicule citerne routier ☐ Véhicule porte-conteneurs ☐ Véhicule frigorifique ☐ P.L. articulé avec ou ☒ Véhicule avec benne sans remorque amovible ou non ☐ Autre (précisez) :		Aménagements et équipements du véhicule : ☐ Cargo ☐ Matériel de mise à niveau pour transbordements ☐ Plateau ☐ Chariot de manutention automoteur ☐ Grue ☒ Hayon élévateur ☐ Rolls conteneur ☐ Bâchable et débâchable ☒ Autre (précisez) : vis sans fin	
Caractéristiques de la marchandise : aliment			
Nature	Quantité	Conditionnement	
Aliment	+/- 10t palette	☐ Colis ☐ Bidon ☒ Palette ☐ Big-Bag ☐ Citerne ☐ Caisse ☐ Fût ☒ Vrac ☐ Conteneur plastique	
Présence de matières dangereuses ? ☐ Oui ☒ Non			
Si oui, en préciser la nature :			
Risques relatifs aux marchandises :		☐ Fluides cryogéniques (azote liquide, argon liquide,...) ☐ Radioéléments	
			
Toxique	Nocif Irritant	Corrosif	Explosif
☐	☐	☐	☐
			
Inflammable	Comburant	Dangereux pour l'environnement	Gaz sous pression
☐	☐	☐	☐
			
CMR			
☐			
Précautions à prendre en fonction de la nature du produit :			

Risques et précautions particulières relatifs aux conditions matériels et transport :			
Opération	Risque*	Mesures de prévention	A la charge de : INRAE Transporteur
☒ Manœuvres de conduite et d'exploitation du véhicule de transport, circulation sur site	☒ Collision avec véhicules, engins ou piétons	☒ Respect du code de la route ☒ Plan de circulation fourni ☒ Désencombrement des voies de circulation ☒ Dimensions et éclairage de l'aire de chargement/déchargement satisfaisants	☒ ☒
☒ Manutention manuelle	☒ Choc, coup	☒ Equipements de protection individuelle ⁽¹⁾ ☒ Formation liée à la manutention manuelle	☒ ☒
☒ Utilisation de matériels ou engins de levage : déchargement	☒ Chute d'objets ☒ Collision	☒ Equipements de protection individuelle ⁽¹⁾ ☒ Personnels formés et/ou habilités ☒ Plan de circulation fourni	☒ ☒

* Les risques peuvent être liés à la manutention, à la manœuvre de conduite et d'exploitation du véhicule, au personnel environnant, à l'incendie, à l'explosion... mais aussi à l'interférence avec les activités du site.

⁽¹⁾ Protections devant être portées par la (les) personne(s) réalisant l'opération :

						
Gants	Protection auditive	Lunettes	Visière	Masque	Vêtement de travail	Chaussures ou bottes
☒	☐	☐	☐	☐	☒	☒

Port de tout autre équipement de protection
Préciser :

Respecter la signalisation routière sur le site (limitation de vitesse, interdiction de stationnement,...)

Consignes générales d'hygiène et de sécurité à appliquer sur le site INRAE Langlade

ACCES AU SITE

- Entrez lentement, respectez le sens de circulation, la signalisation et les consignes qui vous seront données par le responsable qui vous accueille.
- Conformez-vous aux consignes d'hygiène et de sécurité du site.
- Horaire ouverture portail général (gris/ Entrée Générale) : 8h-12h/13h-17h

INTERDICTION

- De stationner dans les zones de circulation
- Absolue de monter sur les bennes, citernes ou tout autre matériel équivalent, sans moyens de protection contre les chutes
- Formelle d'entrer dans les locaux de recherche sans accord de votre interlocuteur
- Formelle d'utiliser les engins de manutention électriques ou à moteur appartenant au site de l'INRA (chariot automoteur, transpalette, ...)
- De dépasser le portail vert sans autorisation préalable (même si celui-ci est ouvert)

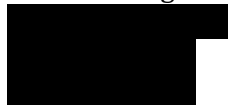
OBLIGATION

- En période de COVID 19 : port du masque obligatoire en présence d'autres personnes
- De respecter les horaires d'ouverture de l'unité réceptionnaire

- De vigilance et de prudence à l'égard des piétons, des tracteurs et autres véhicules présents sur les lieux
- De respecter le plan de circulation fourni (voir ci après)
- De respecter le lieu d'accueil du transporteur et le lieu de chargement / déchargement
- Des respecter toutes les consignes de sécurité affichées au poste de chargement / déchargement et indiquées par votre interlocuteur
- De porter les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires aux produits transportés
- De rester à proximité de votre véhicule et de le surveiller pendant les opérations de chargement / déchargement
- De ranger son poste de chargement / déchargement après intervention

ORGANISATION DES SECOURS

SST Site Langlade :



SAMU : 15 OU 112

POMPIERS : 18 OU 112

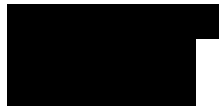


En cas d'accident, contacter l'accueil du site concerné, qui avertira les personnes compétentes :

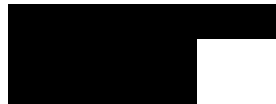
Site Langlade Ovin :



Conseiller Prévention de Centre :

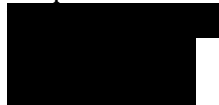


Assistant de Prévention Langlade Ovin :



CONTACT

Responsable Elevage IE Ovin Langlade :



PLAN



Dispositions générales

Les 2 parties signataires s'engagent à respecter les prescriptions du présent protocole ainsi que celles figurant dans les documents joints et à le tenir à jour en fonction des modifications qui pourraient intervenir pendant la durée de la prestation.

Toute information modifiant ce protocole sera annexée ou donnera lieu à la rédaction d'un nouveau protocole.

Le représentant de l'entreprise de transport s'engage, par la présente :

- à informer les chauffeurs des dispositions prévues par le protocole de sécurité et des risques associés à l'intervention
- à communiquer les informations demandées par l'entreprise d'accueil

Représentant INRAE	Représentant de l'entreprise extérieure
Nom : Fonction : Date : Signature :	Nom : Fonction : Date : Signature :

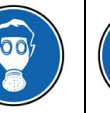
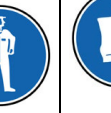
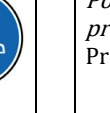
*Le présent protocole est applicable à compter de la date de sa signature et sera actualisé en cas de modification significative d'un de ses éléments constitutifs.
Le protocole doit être établi en deux exemplaires originaux minimum (un pour l'INRAE, un pour l'entreprise de transport).*

INRAE		Entreprise de transport						
Centre de : INRAE Occitanie-Toulouse Unité : GENPHYSE- IE Expérimentale Lapins Adresse : 5 Chemin de Langlade 31450 Pompertuzat Tél. : Adresse mail : Nom du responsable :		Raison sociale : Adresse : Tél. : Adresse mail : Nom du responsable :						
Opérations de chargement ou de déchargement effectuées par une entreprise extérieure								
Opérations répétitives : ☒ Oui ☐ Non Fréquence : Environ Toutes les 3 semaines		Nature de l'intervention : ☐ Chargement ☒ Déchargement Lieu d'accueil : INRAE site Langlade Descriptif : livraison aliment pour animaux						
Organisme d'accueil								
Lieu de l'opération : 5 Chemin de Langlade 31450 Pompertuzat Modalités d'accès : Portail général ouvert de 8h à 12h et de 13h à 17h Modalités de stationnement : voir plan fournis Documents remis au transporteur : ☒ Plan précisant le lieu de livraison ou de prise en charge, les modalités d'accès et de stationnement, consignes de circulation ☒ Consignes générales sécurité/environnement ☒ Consignes particulières de sécurité/environnement concernant l'opération de chargement ou déchargement ☐ Autre(s) :		Moyens et engins exploitables pour le chargement ou le déchargement : ☐ Quai simple ☐ Transpalette ☐ Rampe fixe ☐ Chariot élévateur ☐ Chariot de manutention automoteur ☐ Autre(s) : Moyens de secours en cas d'accident ou d'incident : ☒ Consignes en cas d'urgence ☒ Liste des Secouristes ☒ Service de secours (18/15/112) ☒ Equipement de lutte contre l'incendie ☐ Autre(s) :						
Transporteur								
Caractéristiques du véhicule : ☐ V.L. ou camionnette ☐ Véhicule citerne routier ☐ Véhicule porte-conteneurs ☐ Véhicule frigorifique ☐ P.L. articulé avec ou ☒ Véhicule avec benne sans remorque amovible ou non ☐ Autre (précisez) :		Aménagements et équipements du véhicule : ☐ Cargo ☐ Matériel de mise à niveau pour transbordements ☐ Plateau ☐ Chariot de manutention automoteur ☒ Grue ☐ Hayon élévateur ☐ Rolls conteneur ☐ Bâchable et débâchable ☐ Autre (précisez) :						
Caractéristiques de la marchandise : aliment								
Nature	Quantité	Conditionnement						
Aliment	+/- 10t	☐ Colis ☐ Bidon ☐ Palette ☐ Big-Bag ☐ Citerne ☐ Caisse ☐ Fût ☒ Vrac ☐ Conteneur plastique						
Présence de matières dangereuses ? ☐ Oui ☒ Non								
Si oui, en préciser la nature :								
Risques relatifs aux marchandises :		☐ Fluides cryogéniques (azote liquide, argon liquide,...) ☐ Radioéléments						
								
Toxique	Nocif Irritant	Corrosif	Explosif	Inflammable	Comburant	Dangereux pour l'environnement	Gaz sous pression	CMR
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Précautions à prendre en fonction de la nature du produit :								

Risques et précautions particulières relatifs aux conditions matériels et transport :			
Opération	Risque*	Mesures de prévention	A la charge de : INRAE Transporteur
☒ Manœuvres de conduite et d'exploitation du véhicule de transport, circulation sur site	☒ Collision avec véhicules, engins ou piétons	☒ Respect du code de la route ☒ Plan de circulation fourni ☒ Désencombrement des voies de circulation ☒ Dimensions et éclairage de l'aire de chargement/déchargement satisfaisants	☒ ☒
☒ Manutention manuelle	☒ Choc, coup	☒ Equipements de protection individuelle ⁽¹⁾ ☒ Formation liée à la manutention manuelle	☒ ☒
☒ Utilisation de matériels ou engins de levage : déchargement	☒ Chute d'objets ☒ Collision	☒ Equipements de protection individuelle ⁽¹⁾ ☒ Personnels formés et/ou habilités ☒ Plan de circulation fourni	☒ ☒

* Les risques peuvent être liés à la manutention, à la manœuvre de conduite et d'exploitation du véhicule, au personnel environnant, à l'incendie, à l'explosion... mais aussi à l'interférence avec les activités du site.

⁽¹⁾ Protections devant être portées par la (les) personne(s) réalisant l'opération :

						
Gants	Protection auditive	Lunettes	Visière	Masque	Vêtement de travail	Chaussures ou bottes
☒	☐	☐	☐	☐	☒	☐

Port de tout autre équipement de protection
Préciser :

Respecter la signalisation routière sur le site (limitation de vitesse, interdiction de stationnement,...)

Consignes générales d'hygiène et de sécurité à appliquer sur le site INRAE Langlade

ACCES AU SITE

- Entrez lentement, respectez le sens de circulation, la signalisation et les consignes qui vous seront données par le responsable qui vous accueille.
- Conformez-vous aux consignes d'hygiène et de sécurité du site.
- Si dépassement du portail vert (Entrée IE Lapin) port de sur-chaussures obligatoire (à trouver dans le cabanon prévu à cet effet à gauche du portail)
- Horaire ouverture portail général (gris/ Entrée Générale) : 8h-12h/13h-17h

INTERDICTION

- De stationner dans les zones de circulation
- Absolue de monter sur les bennes, citernes ou tout autre matériel équivalent, sans moyens de protection contre les chutes
- Formelle d'entrer dans les locaux de recherche sans accord de votre interlocuteur
- Formelle d'utiliser les engins de manutention électriques ou à moteur appartenant au site de l'INRA (chariot automoteur, transpalette, ...)
- De dépasser le portail vert sans autorisation préalable (même si celui-ci est ouvert)

OBLIGATION

- En période de COVID 19 : port du masque obligatoire en présence d'autres personnes
- De respecter les horaires d'ouverture de l'unité réceptrice
- De vigilance et de prudence à l'égard des piétons, des tracteurs et autres véhicules présents sur les lieux
- De respecter le plan de circulation fourni (voir ci après)
- De respecter le lieu d'accueil du transporteur et le lieu de chargement / déchargement
- Des respecter toutes les consignes de sécurité affichées au poste de chargement / déchargement et indiquées par votre interlocuteur
- De porter les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires aux produits transportés
- De rester à proximité de votre véhicule et de le surveiller pendant les opérations de chargement / déchargement
- De ranger son poste de chargement / déchargement après intervention

ORGANISATION DES SECOURS

SST Site Langlade :



SAMU : 15 OU 112

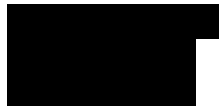
POMPIERS : 18 OU 112

En cas d'accident, contacter l'accueil du site concerné, qui avertira les personnes compétentes :

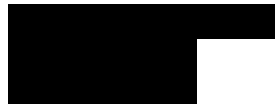
Site Langlade Lapin :



Conseiller Prévention de Centre :



Assistant de Prévention Langlade Lapin :



CONTACT

Responsable Elevage IE Lapin Langlade :



Dispositions générales

Les 2 parties signataires s'engagent à respecter les prescriptions du présent protocole ainsi que celles figurant dans les documents joints et à le tenir à jour en fonction des modifications qui pourraient intervenir pendant la durée de la prestation.

Toute information modifiant ce protocole sera annexée ou donnera lieu à la rédaction d'un nouveau protocole.

Le représentant de l'entreprise de transport s'engage, par la présente :

- à informer les chauffeurs des dispositions prévues par le protocole de sécurité et des risques associés à l'intervention
- à communiquer les informations demandées par l'entreprise d'accueil

Représentant INRAE	Représentant de l'entreprise extérieure
Nom :	Nom :
Fonction :	Fonction :
Date :	Date :
Signature :	Signature :

*Le présent protocole est applicable à compter de la date de sa signature et sera actualisé en cas de modification significative d'un de ses éléments constitutifs.
Le protocole doit être établi en deux exemplaires originaux minimum (un pour l'INRAE, un pour l'entreprise de transport).*



[illegible]

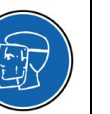
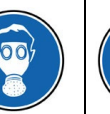
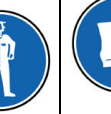
Précautions à prendre en fonction de la nature du produit :

Risques et précautions particulières relatifs aux conditions matériels et transport :

Opération	Risque*	Mesures de prévention	A la charge de : INRAE Transporteur
☒ Manœuvres de conduite et d'exploitation du véhicule de transport, circulation sur site	☒ Collision avec véhicules, engins ou piétons ☐ Autre :	☒ Respect du code de la route ☒ Plan de circulation fourni ☒ Désencombrement des voies de circulation ☒ Dimensions et éclairage de l'aire de chargement/déchargement satisfaisants ☐ Autre :	☒ ☒
☒ Manutention manuelle	☒ Choc, coup ☐ Ecrasement ☐ Autre :	☒ Equipements de protection individuelle ⁽¹⁾ ☒ Formation liée à la manutention manuelle ☐ Aide à la manutention adaptée aux escaliers ☐ Autre :	☒ ☒
☒ Utilisation de matériels ou engins de levage : chargement / déchargement de matériel, ...	☒ Chute d'objets ☒ Collision ☐ Autre :	☒ Equipements de protection individuelle ⁽¹⁾ ☒ Personnels formés et/ou habilités ☐ Signalisation / balisage de la zone ☒ Plan de circulation fourni ☐ Autre :	☒ ☒

* Les risques peuvent être liés à la manutention, à la manœuvre de conduite et d'exploitation du véhicule, au personnel environnant, à l'incendie, à l'explosion... mais aussi à l'interférence avec les activités du site.

⁽¹⁾ Protections devant être portées par la (les) personne(s) réalisant l'opération :

						
Gants	Protection auditive	Lunettes	Visière	Masque	Vêtement de travail	Chaussures ou bottes
☒	☐	☐	☐	☐	☒	☒

Port de tout autre équipement de protection
Préciser :

Respecter la signalisation routière sur le site (limitation de vitesse, interdiction de stationnement,...)

Consignes générales d'hygiène et de sécurité à appliquer sur le site INRAE AUZEVILLE

ACCES AU SITE

- En arrivant d'Auzeville (RD813) aller jusqu'à la rue à gauche du feu « Chemin de Bordes Rouge » descendez entrez sur le centre faire le tour du rond-point prendre la deuxième voie qui va vers les champs arrivés au début des champs prendre la route à gauche (on aperçoit les bâtiments blancs au fond) allez jusqu'à ceux-ci rentrez sur le site allez-vous garer entre les bâtiments blancs près des 3 silos métalliques (une personne sera là pour vous guider)
- Conformez-vous aux consignes d'hygiène et de sécurité de l'élevage une fois le portail vert franchi.
- Horaire ouverture grand portail général du centre coté Auzeville : 7h-19h les jours de semaine

INTERDICTION

- De stationner dans les zones de circulation
- Absolue de monter sur les bennes, citernes ou tout autre matériel équivalent, sans moyens de protection contre les chutes

- Formelle d'entrer dans les locaux de recherche sans accord de votre interlocuteur
- Formelle d'utiliser les engins de manutention électriques ou à moteur appartenant au site de l'INRAE (chariot automoteur, transpalette, ...)
- **De dépasser le portail vert sans autorisation préalable (même si celui-ci est ouvert)**

OBLIGATION

- En période de COVID 19 : port du masque obligatoire en présence d'autres personnes
- De respecter les horaires d'ouverture de l'unité réceptrice
- De vigilance et de prudence à l'égard des piétons, des tracteurs et autres véhicules présents sur les lieux
- De respecter le plan de circulation fourni
- De respecter le lieu d'accueil du transporteur et le lieu de chargement / déchargement
- De respecter toutes les consignes de sécurité affichées au poste de chargement / déchargement et indiquées par votre interlocuteur
- De porter les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires aux produits transportés
- De rester à proximité de votre véhicule et de le surveiller de participer aux opérations de chargement / déchargement (manipulation de la vis).
- De ranger son poste de chargement / déchargement après intervention

ORGANISATION DES SECOURS

SST Site Auzeville :



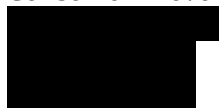
SAMU : 15 OU 112

POMPIERS : 18 OU 112

En cas d'accident, contacter l'accueil du site concerné, qui avertira les personnes compétentes :

Site Auzeville Lapin :

Conseiller Prévention de Centre :



Conseiller Prévention Auzeville Lapin



CONTACT

Responsable Elevage Lapin
Auzeville :



PLAN



Dispositions générales

Les 2 parties signataires s'engagent à respecter les prescriptions du présent protocole ainsi que celles figurant dans les documents joints et à le tenir à jour en fonction des modifications qui pourraient intervenir pendant la durée de la prestation.

Toute information modifiant ce protocole sera annexée ou donnera lieu à la rédaction d'un nouveau protocole.

Le représentant de l'entreprise de transport s'engage, par la présente :

- à informer les chauffeurs des dispositions prévues par le protocole de sécurité et des risques associés à l'intervention
- à communiquer les informations demandées par l'entreprise d'accueil

Représentant INRAE	Représentant de l'entreprise extérieure
Nom : Fonction : Date : Signature :	Nom : Fonction : Date : Signature :

*Le présent protocole est applicable à compter de la date de sa signature et sera actualisé en cas de modification significative d'un de ses éléments constitutifs.
Le protocole doit être établi en deux exemplaires originaux minimum (un pour l'INRAE, un pour l'entreprise de transport).*